Logo CFDT

[COMMUNIQUE DE PRESSE] Espace régional de dialogue social de l’ESS. Les partenaires sociaux s’engagent à travailler ensemble sur les transitions, l’emploi et les compétences

L’Union des employeurs de l’économie sociale et solidaire (UDES) et les organisations syndicales de salariés franciliennes – CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT – ont signé la charte de fonctionnement du nouvel espace régional de dialogue social de l’économie sociale et solidaire.

Le lundi 30 mai 2022, en présente notamment de Gaétan Rudant, directeur régional de la Drieets Ile-de-France, la charte de fonctionnement de l’ERDS a été signée par l’ensemble des partenaires sociaux.

Ce document acte une feuille de route pour les trois années à venir, dont les principales actions sont :

• *La transition écologique par la sensibilisation, la formation et l’outillage des acteurs…*
• *Les compétences et la transition professionnelle*
• *L’organisation du travail et l’emploi, en lien notamment avec la question de la transition numérique.*

Le dialogue social est le fil rouge de ces perspectives de travail collectif, les acteurs de l’ERDS souhaitant répondre aux réalités de leur territoire en intégrant sa complexité.

Réactions des signataires : volonté de dialogue et d’action

« Par cette charte de fonctionnement, nous affirmons notre volonté de dialogue social sur les thèmes et les spécificités des structures de l’ESS en Ile-de-France : accompagnement des mutations, développement de l’emploi, conditions de travail, prévention des discriminations, gestion des parcours professionnels et des mobilités… » a commenté Henri Borentin, le délégué régional de l’UDES.

« L’ESS est un secteur d’avenir avec des métiers porteurs de sens sur lesquels l’accompagnement des salariés en termes de formation et de développement des compétences est un véritable enjeu. » Diego Melchior, secrétaire général de l'Union régionale interprofessionnelle des syndicats CFDT d'Ile-de-France.

« La CGT porte un regard particulier sur l’ESS car cette économie correspond à notre vision du fonctionnement de la société. La signature de cette charte nous permettra d’accompagner le dialogue social territorial autour de thématiques portant sur le sens et la finalité du travail dans les entreprises de l’ESS. » Florian Saucier, membre de la fédération nationale des personnels des organismes sociaux CGT - secteur Mutualité.

« Pour nous, l’importance du dialogue social se trouve dans les diagnostics partagés qui nous permettent d’identifier les priorités concrètes d’actions à mener dans notre champ de la cohésion sociale. » Antoine Prost, secrétaire général de la fédération Santé Social et négociateur ESS à la CFE-CGC.

« La CFTC se félicite du lancement de l’ERDS en Ile-de-France qui va permettre de déployer opérationnellement en région ce que prescrit le Groupe de dialogue social national de l’ESS. La déclinaison régionale de l’accord national sur l’impact du numérique* est un exemple concret après deux ans de crise sanitaire et de télétravail obligé. » Aline Mougenot, secrétaire fédérale adjointe de la fédération Santé Sociaux et négociatrice ESS à la CFTC.

Qu’est-ce que l’espace régional de dialogue social ?

L’espace régional de dialogue social, dit ERDS, est un lieu d’échanges entre l’UDES, l’organisation patronale des employeurs de l’économie sociale et solidaire (ESS) et les organisations syndicales de salariés. Créé en septembre 2021 en Ile-de-France, il entretient un dialogue régulier et constructif entre les acteurs qui font l’ESS dans la région. Il accompagne également la mise en oeuvre des accords signés nationalement, en les déclinant en fonction des spécificités de chaque territoire.

En Ile-de-France, l’économie sociale et solidaire emploie près de 400 000 salariés et représente 7,1 % de l’emploi : l’ERDS apparait comme une nécessité pour accompagner les structures particulièrement exposées aux mutations économiques, environnementales et sociétales.

Les principales actions d’un ERDS, énoncées dans la charte de fonctionnement portent sur :

• *l’accompagnement des mutations économiques, sociales, environnementales et sociétales,*
• *le développement de l'accès à l’emploi sur le territoire et la sécurisation des parcours professionnels, la gestion prévisionnelle de l’emploi et des compétences.*
• *la qualité de l’emploi, des conditions de travail, la prévention des risques.*

* Accord national relatif à l’impact du numérique sur l’emploi et les conditions de travail dans l’ESS, signé le 2 et le 6 décembre 2021.

collaboratif
Documents
Espace régional de dialogue social de l’ESS. Les partenaires sociaux s’engagent à travailler ensemble sur les transitions, l’emp